

# LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE



ÉDITION 2022-2023

## Guide pratique



*Les*  
**Belleville**  
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

**COMMUNE LES BELLEVILLE**

Tél. 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr

 MairieLesBelleville | [www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr)

# Qu'est-ce qu'un conseil municipal jeune ?

Le conseil municipal jeune fonctionne comme celui des adultes.

Il crée les conditions d'un apprentissage actif de la démocratie, et permet aux différents jeunes de soumettre leurs souhaits et leurs propositions aux adultes et d'aboutir à la mise en place de certains projets.

Les élus adultes, les parents et les enseignants sont là pour aider les jeunes élus dans leurs projets.

On appelle cela la démocratie :

- Tu peux être candidat
- Tu peux faire ta propre campagne électorale au sein de ton établissement scolaire
- Tu peux faire des propositions
- Une fois élu, tu as ton mot à dire
- Tu peux apprendre les règles à appliquer, les droits et les devoirs à remplir pour administrer une ville
- Tu peux connaître les possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser les projets du conseil municipal jeune.

**Le conseil municipal jeune des Belleville est composé de 14 élus qui te représenteront pendant un an et auront un budget de 2 000 €.**

## Les élections, comment ça se passe ?

Des élections vont prochainement être organisées. Voter est à la fois simple et important : c'est un devoir de citoyen. Il suffira de te rendre dans le bureau de vote installé dans ton école.

### Avant les élections

#### Qui peut être candidat ?

Tous les enfants de CM1-CM2 qui auront décidé de se porter candidat.

#### Comment être candidat ?

Il te suffit de compléter la fiche de candidature qui est dans ce guide. Ton professeur à l'école pourra aussi te donner le dossier d'inscription.

Le dossier complété, il te suffira de le retourner en mairie à Laura.

Et pour que tout le monde puisse voter, tu penseras à donner une photo d'identité, certains de tes camarades ne sachant pas encore lire ! Comme cela, dans l'isoloir, ils pourront te reconnaître.

#### Comment se passe la campagne ?

Une fois candidat, il faudra que tu mènes campagne auprès de tes camarades (affiche, programme, etc.).

### Le vote

Le scrutin sera organisé **les 13 et 14 octobre 2022** en fonction de ton école. Celui-ci se déroulera après une campagne électorale.

#### Qui va voter ?

Tous les enfants du CP au CM2 votent. Une carte d'électeur sera délivrée aux élèves.



# A ton tour !!!

Pour voter pense à prendre la carte d'électeur que l'institutrice t'aura remise



En entrant dans le bureau tu dois prendre les bulletins des candidats et une enveloppe



Une fois dans l'isoloir tu mets un ou des bulletins dans l'enveloppe.

ATTENTION : tu ne peux pas mettre plus de bulletins qu'il n'y a de candidats à élire.



Tu te présentes ensuite devant le président avec ta carte d'électeur.

L'assesseur dit ton nom et prénom à voix haute puis te cherche dans la liste d'émargement (liste où sont inscrits tous les électeurs). Dès lors tu glisses ton bulletin dans l'urne. Le président confirme : « a voté »



Avant de partir, tu signes la liste d'émargement, à coté de ton nom, et tu fais tamponner ta carte d'électeur



## A savoir

- Si tu mets plusieurs bulletins identiques dans une enveloppe, cela compte pour une voix.
- Si tu mets un autre papier qu'un bulletin de vote, ton vote est nul.
- Si tu mets plusieurs bulletins différents et en mets trop par rapport au nombre à élire, ton vote ne compte pas, il est nul.
- Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote est blanc, il n'est pas comptabilisé.

## Pour qui voter ?

Tu choisiras tout seul celui ou ceux des candidats de ton école qui te paraîtront être les meilleurs pour te représenter au CMJ.

Par école, il n'y a pas le même nombre de candidats à élire. En effet, le nombre d'élus est défini en fonction du nombre d'élèves en CM1-CM2 dans les écoles.

Voici comment sont répartis les 14 élus (3 élus jeunes du mandat précédent restent en activité) :

- Ecole des Petits écoliers givrés (Val Thorens) : 3
- Ecole de Praranger : 2 (+1 du mandat précédent)
- Ecole du Cochet (Saint-Martin) : 2 (+2 du mandat précédent)
- Ecole de Saint-Jean de Belleville : 2
- Ecole de la Lune (Villarlurin) : 2

## Election le jour J : mode d'emploi Le bureau de vote

Dans chaque école, un bureau de vote est installé.

Il comprend :

- une table sur laquelle sont posés les bulletins de vote et les enveloppes,
- un isoloir qui permet de choisir tranquillement, et en secret, son bulletin
- une urne pour recueillir les bulletins de vote.

## Le dépouillement

### Après le vote :

Une fois le scrutin clos, il faut procéder au dépouillement afin de connaître le nom des nouveaux élus. Tout le monde peut assister à cette opération dont voici les détails :

1. Le président (un élu adulte) ouvre l'urne.
2. Les enveloppes sont disposées en tas de dix et comptées.
3. Parallèlement, on compte les signatures sur la liste d'émargement (le nombre doit être identique à celui des enveloppes).
4. Plusieurs personnes de l'assistance sont choisies pour ouvrir les enveloppes. Ce sont les scrutateurs. Ces personnes sortent les bulletins des enveloppes, comptent le nombre de voix pour chaque candidat. S'il y a égalité de voix, le plus âgé est élu.
5. Le président annonce les résultats du bureau de vote.

Dès lors, les nouveaux élus pourront se mettre à travailler en convoquant le premier conseil municipal jeune qui désignera les membres des différentes commissions.



**« Etre élu, c'est respecter les engagements que l'on a pris pendant la campagne électorale »**

## Lexique

**Assesseur** : Personne qui assiste le président dans le bureau de vote.

**Bulletin de vote** : C'est le papier sur lequel est inscrit le ou les noms des candidats.

**Démocratie** : La France est une démocratie. La constitution de 1958 dit que la démocratie c'est : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » On dit que la France est une démocratie représentative car elle n'est pas directement dirigée par le peuple, mais par des représentants élus par lui.

**Dépouillement** : C'est compter les voix, autrement dit les bulletins qui ont été glissés dans les urnes électorales.

**Isoloir** : C'est un endroit clos dans lequel l'électeur est seul pour choisir son ou ses candidats en secret.

**Mandat** : C'est le temps pour lequel le candidat est élu.

**Scrutin** : C'est l'ensemble des opérations qui constituent l'élection.

**Urne** : C'est la boîte dans laquelle on place le bulletin de vote.

**Vote** : Action par laquelle on choisit un candidat parmi d'autres.

# Fonctionnement du conseil municipal jeune (CMJ)

Un conseiller municipal « travaille » pour une commune et pour tous ses habitants. Une fois les élections passées et les résultats proclamés, le conseil municipal peut se réunir. Si tu n'es pas élu, tu pourras quand même assister à la réunion, comme observateur.

## Quel sera le travail des élus ?

Dès la première réunion du CMJ, les jeunes élus font une présentation de leurs projets. Ainsi, ils pourront travailler sur les thématiques de leur programme, comme les incivilités, la culture, le sport, la sécurité routière, l'environnement, la propreté, etc.

## Les projets

Pour mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur, les jeunes vont devoir franchir plusieurs étapes :

- Décrire les objectifs qu'ils veulent atteindre ;
- Evaluer les moyens financiers et techniques nécessaires ;
- Savoir si les projets sont réalisables ;
- Etablir un calendrier.

Ces projets concernent principalement la ville et son cadre de vie, les équipements matériels et les sujets pédagogiques liés aux écoles étant, eux, traités en conseils d'école.



Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, les jeunes pourront rencontrer des spécialistes : architectes, industriels, fonctionnaires, élus... , et devront toujours consulter les enfants qui ne sont pas élus.

## La réunion du CMJ : où, quand, comment ?

Les réunions ont lieu une fois par mois, le mercredi en fin d'après-midi.

L'ensemble du CMJ sera invité à se prononcer par un vote. Les réunions seront présidées par Florence Bonnefoy-Cudraz, adjointe au maire en charge des affaires scolaires.

Chaque réunion sera publique, annoncée par une convocation envoyée par courriel aux parents.

## Infos pour les parents

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité de la commune. Les enseignants et parents pourront assister au conseil municipal jeune.

### Encadrer et animer

Avec la mise en place du CMJ, les jeunes vont découvrir le travail en groupe, dans l'intérêt général. Lors de leur rencontre et leurs réunions, ils pourront être aidés, sur demande, par un élu adulte et par le service administratif concerné.

*« L'assiduité aux réunions du mercredi est indispensable pour le bon suivi des actions. »*

### Un outil pédagogique

Ces interlocuteurs auront aussi pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls. Bien entendu, le conseil fonctionnera sur des temps de loisirs, mais il sera sans conteste un excellent outil pédagogique pour les enseignants, qui pourront développer l'expérience vécue par leurs élèves dans le cadre de leurs cours s'ils le souhaitent.

*« La participation aux manifestations patriotiques, comme les cérémonies commémoratives, doit être la plus régulière possible. »*

# Les actions du CMJ en images



Passage à la radio pour promouvoir le CMJ



Fabrication d'hôtels à insectes lors de la journée environnement



Mise en place d'une activité football pour les jeunes



Réalisation d'un spot vidéo de sensibilisation aux éco-gestes



Sensibilisation au handicap



Visite de la mairie en présence de Claude Jay, maire des Belleville



Inauguration de noms d'écoles



Organisation d'une journée festive et sportive  
« CMJ en folie »



Télécabine convertie en espace  
« livres nomades »



Actions pour récolter de l'argent  
pour l'association Valentin Haüy



Réalisation d'une serre avec des  
bouteilles en plastique

# Calendrier des conseillers municipaux jeunes

## 2022



**Les 29 et 30 septembre**

Remise aux élèves du guide CMJ édition 2022-2023, des fiches de candidature et des autorisations parentales.

**Les 13 et 14 octobre**

Vote au sein des écoles et dépouillement

**Mercredi 9 novembre**

1<sup>re</sup> séance à 17h30, en salle du conseil municipal\*

**\*La date du conseil vous sera confirmée la semaine précédente par l'envoi d'une convocation au courriel communiqué lors de votre inscription.**

## Des questions ?

Le service du CMJ se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements

**Laura Crey**

[service.population@lesbelleville.fr](mailto:service.population@lesbelleville.fr)  
04 79 08 96 28

Conception - Réalisation - Impression :  
Service communication - Mairie Les Belleville  
Crédits photos : Mairie Les Belleville



BE MY GUEST-MARTIN



friendlyMenuires



Val Thorens